

Annexe 1 au règlement du temps de travail - cycles spécifiques

Cycle spécifique	
direction	DELE - Foires et Marchés
service	équipe technique - Foires et marchés
temps de travail hebdomadaire moyen	35H15
organisation de travail	cycle annuel
Nombre de jours travaillés par semaine	5 jours
Nombre de congés	25 jours
Nombre de RTT	-
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	Coordinateurs 8 jours Receveurs-placiens 13 jours (dimanches / fériés et/ou en horaires décalés)

Cycle spécifique	
direction	DELE - Evènementiel
service	équipe technique - Evènementiel
temps de travail hebdomadaire moyen	38H45
organisation de travail	cycle annuel avec alternance de périodes basses et périodes hautes (périodes hautes à 40h et périodes basses à 37h30)
Nombre de jours travaillés par semaine	5 jours
Nombre de congés	25 jours
Nombre de RTT	22 jours
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	-

Cycle spécifique	
direction	DCJVAI - Développement des publics
service	sites patrimoniaux
temps de travail hebdomadaire	36 heures
organisation de travail	cycle annuel (périodes hautes à 42 h et périodes basses à 25 heures)
Nombre de jours travaillés par semaine	5 jours
Nombre de congés	25 jours
Nombre de RTT	6 jours
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	oui (dimanches, fériés)

Cycle spécifique	
direction	DCJVAI - Etincelle
service	Equipe de direction et pôle artistique
temps de travail hebdomadaire	38h45
organisation de travail	cycle annuel (périodes hautes à 42 h et périodes basses à 34 heures)
Nombre de jours travaillés par semaine	5 jours
Nombre de congés	25 jours
Nombre de RTT	22 jours
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	oui (travail de nuit/ dimanches)

Cycle spécifique	
direction	DCJVAI - Bibliothèques
service	Bibliothèques
temps de travail hebdomadaire	de 36h00 à 39H45 selon l'équipe
organisation de travail	cycle annuel par roulement en 3 périodes sur 5 jours par semaines et 9 dimanches par an
Nombre de jours travaillés par semaine	5 jours
Nombre de congés	25 jours
Nombre de RTT	de 6 jours à '27 jours selon le cycle de l'agent
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	non - compensation par complément IFSE

Cycle spécifique	
direction	DRC
service	ACCUEIL - CIU
temps de travail hebdomadaire	39H45
organisation de travail	cycle annuel sur 5 jours par semaines 6 samedis matin obligatoires par an générant 2 jours de récupération
Nombre de jours travaillés par semaine	5 jours
Nombre de congés	25 jours
Nombre de RTT	27 jours
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	non

Cycle spécifique	
direction	DEE - DA ENFANCE
service	agents d'entretien - RO - ATSEM
temps de travail hebdomadaire	39H50
organisation de travail	cycle annuel (périodes hautes à 39h50 sur temps scolaires et périodes basses sur vacances scolaires à raison de 22 jours à 7H45 par jour et par an)
Nombre de jours travaillés par semaine	4,5 jours
Nombre de congés	22,5 jours
Nombre de RTT	27
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	sans objet

Cycle spécifique	
direction	DEE - DA ENFANCE
service	agents d'entretien - RO - ATSEM
temps de travail hedomadaire	38H45 (semaines scolaires)
organisation de travail	cycle annuel (périodes hautes à 38h45 sur temps scolaires et périodes basses sur vacances scolaires à raison de 22 jours à 7H45 par jour et par an)
Nombre de jours travaillés par semaine	4,5 jours
Nombre de congés	22,5 jours
Nombre de RTT	22
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	6 jours si prise de service avancée à 7 heures

Cycle spécifique	
direction	DEE - DA ENFANCE
service	agents d'entretien - RO - ATSEM
temps de travail hebdomadaire	38H45 (semaine de 4 jours)
organisation de travail	cycle annuel (périodes hautes 30 semaines de 4 jours à 38h20 et 6 semaines de 5 jours à 46h05 sur temps scolaires et périodes basses sur vacances scolaires à raison de 17 jours à 7H45 par jour et par an)
Nombre de jours travaillés par semaine	4 jours et 6 semaines à 5 jours
Nombre de congés	21 jours
Nombre de RTT	21,50
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	6 jours si prise de service avancée à 7 heures

Cycle spécifique	
direction	Direction de la Vie Sportive
service	Agents d'accueil et d'entretien, agents de caisse - Patinoire
temps de travail hebdomadaire	37H00
organisation de travail	cycle annuel en 3 périodes de 37h00
Nombre de jours travaillés par semaine	4 jours
Nombre de congés	20 jours
Nombre de RTT	12 jours
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	10,5 jours (travail de nuit et dimanche)

Cycle spécifique	
direction	Direction de la Vie Sportive
service	équipe technique - Patinoire
temps de travail hebdomadaire	36H30
organisation de travail	cycle annuel en 4 périodes (périodes les plus hautes à 40h et périodes les plus basses à 30 heures)
Nombre de jours travaillés par semaine	4 ou 5 jours
Nombre de congés	22,5 jours
Nombre de RTT	9 jours
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	19 jours (travail de nuit / dimanche / décalé)

Cycle spécifique	
direction	Direction de la Vie Sportive
service	Agents d'accueil et d'entretien, agents de caisse - Piscines
temps de travail hebdomadaire	37H00
organisation de travail	cycle annuel en 3 périodes de 37h00 (1 semaines à 5 jours et 2 semaines à 4 jours)
Nombre de jours travaillés par semaine	4 jours et 18 semaines à 5 jours
Nombre de congés	22,5 jours
Nombre de RTT	12 jours
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	10 jours (travail de dimanche)

Cycle spécifique	
direction	Direction de la Vie Sportive
service	Chefs de bassin - Piscines Diderot et CSGB
temps de travail hebdomadaire	38H45
organisation de travail	cycle annuel en 2 périodes (périodes les plus hautes à 47H00 et périodes les plus basses à 36H00)
Nombre de jours travaillés par semaine	4 ou 6 jours
Nombre de congés	23 jours
Nombre de RTT	22 jours
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	4 (travail de dimanche)

Cycle spécifique	
direction	Direction de la Vie Sportive
service	MNS - Piscine Diderot
temps de travail hebdomadaire	36H
organisation de travail	cycle annuel en 3 périodes (périodes les plus hautes à 45h00 et périodes les plus basses à 31h00)
Nombre de jours travaillés par semaine	4 à 6 jours
Nombre de congés	24 jours
Nombre de RTT	6 jours
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	3,5 jours (travail de dimanche)

Cycle spécifique	
direction	Direction de la Vie Sportive
service	Piscines et patinoire - Responsable piscine CSGB
temps de travail hebdomadaire	38H45
organisation de travail	cycle annuel en 4 périodes (période la plus haute à 46H15 et la plus basse à 29H30)
Nombre de jours travaillés par semaine	5 jours
Nombre de congés	25 jours
Nombre de RTT	22 jours
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	oui (travail de nuit/ dimanches et fériés)

Cycle spécifique	
direction	Direction de la Vie Sportive
service	MNS - Piscine CSGB
temps de travail hebdomadaire	36H
organisation de travail	cycle annuel en 3 périodes (périodes les plus hautes à 47h00 et périodes les plus basses à 30h50)
Nombre de jours travaillés par semaine	4 à 6 jours
Nombre de congés	23 jours
Nombre de RTT	6 jours
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	8,5 jours (travail de dimanche)

Cycle spécifique	
direction	Direction de la Vie Sportive
service	AT Piscine CSGB
temps de travail hebdomadaire	37H
organisation de travail	cycle annuel en 3 périodes de 37h00 (1 semaines à 5 jours et 2 semaines à 4 jours)
Nombre de jours travaillés par semaine	4 à 5 jours
Nombre de congés	22,5 jours
Nombre de RTT	12 jours
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	10 jours (travail de dimanche)

Cycle spécifique	
direction	Direction de la Vie Sportive
service	Agent de caisse - Piscine CSGB
temps de travail hebdomadaire	37H
organisation de travail	cycle annuel en 5 périodes de 37h00 (1 semaines à 5 jours et 4 semaines à 4 jours)
Nombre de jours travaillés par semaine	4 à 5 jours
Nombre de congés	21,5 jours
Nombre de RTT	12 jours
sujétions particulières (si respect des conditions d'attribution)	10,5 jours (travail de dimanche)